

M. Rowell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général demain pour considérer ladite résolution.

Sir George Foster, pour Sir Henry Drayton, propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu, que l'article vingt-sept de la Loi de la pension et du fonds de retraite du Service civil, chapitre dix-sept des Statuts révisés, 1906, soit modifié à l'effet de décréter que le taux d'intérêt alloué sur toutes les sommes portées au crédit du fonds de retraite, principal ou intérêts, soit augmenté de quatre à cinq pour cent par année, que le Gouverneur en conseil aura le pouvoir de réduire ledit taux d'intérêt, mais pas à moins de quatre pour cent, et que cesdits amendements seront censés avoir été en vigueur et avoir pris effet le ou depuis le premier janvier 1920.

Sir George Foster informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre s'ajourne alors à 10.35 p.m.

**EDGAR N. RHODES,**

*Orateur.*